

FICHE DE DONNÉES DE SECURITÉ

Authority® Supreme Herbicide

FDS n° : 7604-A

Date de révision : 2018-09-10

Format: NA

Version 1.01



1. IDENTIFICATION DU PRODUIT ET DE LA SOCIÉTÉ

Identificateur de produit

Nom du produit Authority® Supreme Herbicide

Autres moyens d'identification

Code(s) du produit 7604-A

Legacy Product Code F9314-3 (FO000995)

Synonymes PYROXASULFONE:
3-[[[5-(difluorométhoxy)-1-méthyl-3-(trifluorométhyl)-1H-pyrazol-4-yl]méthyl]sulfonyl]-4,5-dihydro-5,5-diméthylisoxazole (CAS);
3-[5-(difluorométhoxy)-1-méthyl-3-(trifluorométhyl)pyrazol-4-ylméthylsulfonyl]-4,5-dihydro-5,5-diméthyl-1,2-oxazole (IUPAC);

, SULFENTRAZONE (FMC 97285):
2',4'-dichloro-5'-(4-difluorométhyl-4,5-dihydro-3-méthyl-5-oxo-1H-1,2,4-triazol-1-yl)méthanesulfonamide (IUPAC name);
N-[2,4-dichloro-5-[4-(difluorométhyl)-4,5-dihydro-3-méthyl-5-oxo-1H-1,2,4-triazol-1-yl]phényl] méthanesulfonamide (CAS name)

Ingédient(s) actif(s) Pyroxasulfone; Sulfentrazone

Famille chimique Sulfonyloxazoline; Triazolinones

PCP # 32562

Utilisation recommandée pour le produit chimique et restrictions en matière d'utilisation

Utilisation recommandée : Herbicide

Restrictions conseillées pour l'utilisation Utilisez comme recommandé par l'étiquette.

Adresse du fournisseur

FMC Corporation
2929 Walnut Street
Philadelphia, PA 19104
(215) 299-6000 ((Informations générales)
msdsinfo@fmc.com (courrier électronique - informations générales)

Numéro de téléphone à composer en cas d'urgence En cas de fuite, d'incendie, de déversement ou d'accident, appelez:
1 800/424 9300 (CHEMTREC - États-Unis)
1 703 741-5970 (CHEMTREC - International)
1 703/527 3887 (CHEMTREC - Alternate)

Urgences médicales :
800-331-3148 (ProPharma Group- États-Unis et Canada)
651-632-6793 (ProPharma Group- Tous les autres pays; à frais virés)

2. IDENTIFICATION DES DANGERS

Classification

Statut réglementaire de l'OSHA

Ce produit est considéré comme dangereux selon la norme sur la communication des renseignements à l'égard des matières dangereuses d'OSHA (29 CFR 1910.1200)

Toxicité aiguë - inhalation (poussières/brouillards)	Catégorie 4
Cancérogénicité	Catégorie 2
Toxicité pour la reproduction	Catégorie 1B

Éléments d'étiquetage SGH, y compris les conseils de prudence

VUE D'ENSEMBLE DES PROCÉDURES D'URGENCE

Danger

Mentions de danger
 H332 - Nocif par inhalation
 H351 - Susceptible de provoquer le cancer
 H360 - Peut nuire à la fertilité ou au fœtus



Conseils de prudence - Prévention

- P202 - Ne pas manipuler avant d'avoir lu et compris toutes les précautions de sécurité
- P261 - Éviter de respirer les poussières/fumées/gaz/brouillards/vapeurs/aérosols
- P271 - Utiliser seulement en plein air ou dans un endroit bien ventilé
- P280 - Porter des gants de protection/des vêtements de protection/un équipement de protection des yeux/du visage

Conseils de prudence - Réponse

- P308 + P313 - En cas d'exposition prouvée ou suspectée: Consulter un médecin
- P304 + P340 - EN CAS D'INHALATION : Transporter la personne à l'extérieur et la maintenir dans une position où elle peut confortablement respirer

Conseils de prudence - Entreposage

- P405 - Garder sous clef

Conseils de prudence - Élimination

- P501 - Éliminer le contenu/réceptacle selon les directives de l'étiquette

HNOC (danger non classé autrement)

Non classés ne étaient pas autrement dangers identifiés.

Autres informations

Très toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets à long terme. Peut être nocif par contact cutané. Provoque une légère irritation cutanée.

3. COMPOSITION/INFORMATIONS SUR LES COMPOSANTS

Famille chimique Sulfonylioxazoline; Triazolinones.

Nom chimique	No. CAS	% en poids
--------------	---------	------------

Sulfentrazone	122836-35-5	20.66
Pyroxasulfone	447399-55-5	20.2
Propylène glycol	57-55-6	5-10
Toluene	108-88-3	1-5

Les synonymes sont fournis dans la section 1.

4. PREMIERS SOINS

Contact avec les yeux	Maintenez les yeux ouverts et rincez-les doucement, avec précaution, avec de l'eau pendant 15 à 20 minutes. Communiquer avec un centre antipoison ou un médecin pour connaître le traitement approprié.
Contact avec la peau	Enlever les vêtements contaminés. Rincer immédiatement la peau avec de l'eau pendant 15 à 20 minutes. Communiquer avec un centre antipoison ou un médecin pour connaître le traitement approprié.
Inhalation	Amener la victime à l'air libre. En cas d'arrêt respiratoire, appeler le 911 ou une ambulance; puis, effectuer une respiration artificielle, de préférence par bouche-à-bouche, si possible. Communiquer avec un centre antipoison ou un médecin pour connaître le traitement approprié.
Ingestion	Appelez immédiatement un centre antipoison ou un médecin pour des conseils de traitement. Faire boire un verre d'eau si elle est capable d'avalier. Il ne faut pas induire le vomissement à moins que vous ne receviez cette consigne d'un médecin ou du centre antipoison. Il ne faut rien mettre dans la bouche d'une personne inconsciente et il ne faut pas la faire vomir non plus.
Les plus importants symptômes et effets, aigus ou retardés	Aucun connu.
Indication de soins médicaux immédiats et de traitement particulier, le cas échéant	Traiter en fonction des symptômes

5. MESURES DE LUTTE CONTRE L'INCENDIE

Agents extincteurs appropriés	Dioxyde de carbone (CO ₂), Mousse, Poudre sèche, Eau pulvérisée.
Dangers spécifiques du produit	Aucun connu
Produits de combustion dangereux	Oxydes de carbone, Chlorure d'hydrogène, Fluorure d'hydrogène, Oxydes d'azote (NO _x).
Données sur les risques d'explosion	
Sensibilité aux chocs	Aucun renseignement disponible.
Sensibilité aux décharges électrostatiques	Aucun renseignement disponible.
Équipement de protection et précautions pour les pompiers	Comme pour tout incendie, porter un appareil respiratoire autonome et des vêtements de protection complets. Isoler la zone d'incendie. Évaluer le vent.

6. MESURES À PRENDRE EN CAS DE DÉVERSEMENT ACCIDENTAL

Précautions personnelles	Isoler la zone et y mettez un panneau d'avertissement. Éliminer toutes les sources d'inflammation. Porter un vêtement de protection approprié, des gants et un appareil de protection des yeux/du visage. Équipement de protection individuel, voir section 8.
Divers	Pour des consignes additionnelles concernant le nettoyage, appelez le service d'assistance téléphonique de FMC dont les coordonnées sont données à la section 1, « Identification du produit et de l'entreprise » ci-dessus.
Précautions environnementales	Éloignez les gens et les animaux du déversement ou de la fuite et de la zone sous le vent

par rapport à la fuite. Maintenir le produit à distance des lacs, ruisseaux, mares et égouts.

Méthodes de confinement

Endiguez pour empêcher le ruissellement. Absorber avec de la terre, du sable ou autre produit non combustible et transférer dans des contenants pour une élimination ultérieure.

Méthodes de nettoyage

Nettoyer et neutraliser la zone de déversement, les outils et l'équipement en lavant avec de l'eau et du savon. Absorbent l'eau de rinçage et ajoutez-la aux déchets déjà recueillis. Les déchets doivent être classés et étiquetés avant leur recyclage ou leur élimination. Éliminez les déchets tel qu'il est indiqué dans la section 13.

7. MANUTENTION ET STOCKAGE

Manutention

Ne pas contaminer d'autres pesticides et engrais, l'eau, la nourriture ou les aliments pour animaux pendant le stockage ou l'élimination.

Entreposage

Conserver dans un endroit sec, frais et bien ventilé. Tenir à l'écart des flammes, des surfaces chaudes et des sources d'inflammation. Tenir hors de la portée des enfants et des animaux. Garder/entreposer dans le contenant d'origine seulement.

Produits incompatibles

Aucun renseignement disponible

8. CONTRÔLES DE L'EXPOSITION/PROTECTION INDIVIDUELLE

Paramètres de contrôle

Nom chimique	ACGIH TLV	OSHA PEL	NIOSH	Mexique
Toluene (108-88-3)	TWA: 20 ppm	TWA: 200 ppm Ceiling: 300 ppm	IDLH: 500 ppm TWA: 100 ppm TWA: 375 mg/m ³ STEL: 150 ppm STEL: 560 mg/m ³	Mexico: TWA 50 ppm Mexico: TWA 188 mg/m ³
Nom chimique	Colombie-Britannique	Québec	TLV-TWA pour l'Ontario	Alberta
Propylène glycol (57-55-6)	-	-	TWA: 10 mg/m ³ aerosol only TWA: 50 ppm aerosol and vapor TWA: 155 mg/m ³ aerosol and vapor	-
Toluene (108-88-3)	TWA: 20 ppm	TWA: 50 ppm TWA: 188 mg/m ³ Skin	TWA: 20 ppm	TWA: 50 ppm TWA: 188 mg/m ³ Skin

Contrôles techniques appropriés

Mesures d'ordre technique

Appliquer mesures techniques pour se conformer aux limites d'exposition professionnelle. Lorsque vous travaillez dans des endroits confinés (par exemple, des réservoirs, conteneurs, etc.) assurez-vous qu'il y a une source d'air pour la respiration et portez l'équipement recommandé.

Mesures de protection individuelle, telles que les équipements de protection individuelle

Protection des yeux/du visage

En cas de risque d'exposition par la poussière, d'éclaboussure, de brume ou de pulvérisation, utiliser des lunettes de protection chimique ou un écran facial.

Protection de la peau et du corps

Porter un vêtement de protection approprié. Chaussures ou bottes sécurité.

Protection des mains

Utilisez des gants de protection en matériaux chimiques en nitrile ou en néoprène. Laver l'extérieur des gants avec de l'eau et du savon avant de les réutiliser. Vérifiez régulièrement pour des fuites.

Protection respiratoire	En cas d'irritation ou de dépassement des limites d'exposition, vous devez porter une protection respiratoire approuvée NIOSH/MSHA. Des respirateurs à pression positive à adduction d'air pur peuvent être requis pour des concentrations élevées de contaminants atmosphériques. Une protection respiratoire doit être fournie conformément à la réglementation locale en cours.
Mesures d'hygiène	De l'eau propre doit être disponible pour lavage en cas de contamination au niveau des yeux et de la peau. Laver le peau avant de manger, de boire, de mâcher de la gomme ou de fumer. Prendre un bain ou une douche à la fin du travail. Enlever et laver les vêtements contaminés avant réutilisation. Il ne faut pas laver les vêtements de travail avec les vêtements de la maison.
Informations générales	Si le produit est utilisé dans des mélanges, il est recommandé de contacter les fournisseurs d'équipements de protection appropriés. Ces recommandations s'appliquent au produit sous sa forme commercialisée.

9. PROPRIÉTÉS PHYSIQUES ET CHIMIQUES

Information sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

Aspect	Liquide
État physique	Liquide
Couleur	Aucun renseignement disponible
Odeur	Aucun renseignement disponible
Seuil olfactif	Aucun renseignement disponible
pH	5.22 @ 22.7°C
Point de fusion/point de congélation	Aucun renseignement disponible
Point/intervalle d'ébullition	Aucun renseignement disponible
Point d'éclair	> 100 °C / > 212 °F
Taux d'évaporation	Aucun renseignement disponible
Inflammabilité (solide, gaz)	Aucun renseignement disponible
Limites d'inflammabilité dans l'air	
Limite supérieure d'inflammabilité:	Aucun renseignement disponible
Limite inférieure d'inflammabilité	Aucun renseignement disponible
Pression de vapeur	Aucun renseignement disponible
Densité de vapeur	Aucun renseignement disponible
Densité	10.10 lb/gal (1.21 g/mL) @ 19.6°C
Densité	Aucun renseignement disponible
Solubilité dans l'eau	Aucun renseignement disponible
Solubilité dans d'autres solvants	Aucun renseignement disponible
Coefficient de partage	Aucun renseignement disponible
Température d'auto-inflammation	Aucun renseignement disponible
Température de décomposition	Aucun renseignement disponible
Viscosité, cinématique	661 cSt @ 21.4 °C; 532cSt @ 21.4°C
Viscosité, dynamique	Aucun renseignement disponible
Propriétés explosives	Aucun renseignement disponible
Propriétés comburantes	Aucun renseignement disponible
Masse moléculaire	Aucun renseignement disponible
Masse volumique apparente	Aucun renseignement disponible

10. STABILITÉ ET RÉACTIVITÉ

Réactivité	Stable dans les conditions d'entreposage recommandées
Stabilité chimique	Stable dans les conditions d'entreposage recommandées.
Possibilité de réactions dangereuses	Aucun dans des conditions normales de traitement.
Polymérisation dangereuse	Une polymérisation dangereuse ne se produira pas.
Conditions à éviter	Chaleur, flammes et étincelles.
Matières incompatibles	Aucun renseignement disponible.

Produits de décomposition dangereux Oxydes de carbone, Chlorure d'hydrogène, Fluorure d'hydrogène, Oxydes d'azote (NOx).

11. DONNÉES TOXICOLOGIQUES

Renseignements sur le produit

DL50 orale 3129 mg/kg (rat)
 DL50 épidermique > 5000 mg/kg (rat)
 CL50 par inhalation > 2.07 mg/l 4 heures (rat)

Lésions oculaires graves/irritation oculaire Légèrement irritant (lapin).

Corrosion cutanée/irritation cutanée Légèrement irritant (lapin).

Sensibilisation non sensibilisant

Données sur les effets toxicologiques

Symptômes Les symptômes d'une surexposition peuvent comprendre des maux de tête, des vertiges, de la fatigue, des nausées et des vomissements.

Effets retardés et immédiats et effets chroniques d'une exposition de courte et de longue durée

Toxicité chronique Pyroxasulfone: On s'attend à ce que les effets soient semblables à ceux observés lors d'une toxicité aiguë.

Sulfentrazone: Une exposition prolongée cause une diminution de la teneur en hémoglobine et de l'hématocrite, et une augmentation du poids de la rate et de l'hématopoïèse extramédullaire splénique à des doses élevées dans des études sur des animaux

Mutagénicité Pyroxasulfone, Sulfentrazone: Pas génotoxique dans les études de laboratoire.

Cancérogénicité Pyroxasulfone: Augmentation de l'incidence de la vessie papillomes transitoire a été signalé chez les rats mâles dans l'étude de carcinogénicité de deux ans. Des preuves limitées d'effets cancérogènes.

Sulfentrazone: Aucune preuve de cancérogénicité provenant d'études animales.

Effets neurologiques Pyroxasulfone: Non neurotoxique.

sulfentrazone: Des signes cliniques de neurotoxicité chez des animaux de laboratoire ont été observés à des doses élevées.

Toxicité pour la reproduction Pyroxasulfone: Tout signe d'effet sur la fertilité ou de l'embryon n'ont pas été observés dans les études de reproduction chez le rat d'une génération et deux génération à la dose dont la toxicité générale chez les parents a été observée. Cependant, la toxicité du développement a été observée dans la descendance chez le rat. Peut être nocif pour l'enfant à naître.

Sulfentrazone: Pas de toxicité pour la reproduction.

Toxicité pour le développement Pyroxasulfone: Toxicité pour le développement a été observée chez la progéniture rat. Peut être nocif pour l'enfant à naître. Absence de tératogénicité chez les animaux.

Sulfentrazone: Le poids foetal a diminué; L'ossification squelettique retardée observée à des doses non toxiques pour la mère est des effets réversibles et une dose-réponse est établie; Malformations observées chez les foetus à des doses toxiques pour la mère et compatibles avec le mode d'action des inhibiteurs de la protoporphyrénine oxydase. Des tests de toxicité sur le développement et des résultats ont été obtenus pour la sulfentrazone avec du toluène présent comme impureté.

STOT - exposition unique Non classé.

STOT - exposition répétée
Effets sur les organes cibles

Non classé.
Pyroxasulfone: Foie, rein, Vessie, Système cardio-vasculaire. Sulfentrazone: Système hématopoïétique.

Effets neurologiques

Pyroxasulfone: Non neurotoxique.

sulfentrazone: Des signes cliniques de neurotoxicité chez des animaux de laboratoire ont été observés à des doses élevées.

Danger par aspiration

Aucun renseignement disponible.

Nom chimique	ACGIH	CIRC	NTP	OSHA
Toluene 108-88-3		Group 3		

Légende:

CIRC (Centre international de recherche sur le cancer)
Groupe 3 - non classifiable quant à sa cancérogénicité pour l'homme

12. DONNÉES ÉCOLOGIQUES

Écotoxicité

Sulfentrazone (122836-35-5)				
Ingrédient(s) actif(s)	Duration	Espèces	Valeur	Unités
Sulfentrazone	72 h EC50	Algues	32.8	mg/l
	48 h EC50	Crustacés	60.4	mg/l
	96 h LC50	Poissons	94	mg/l
	21 d NOEC	Poissons	5.9	mg/l
	21 d NOEC	Crustacés	0.51	mg/l

Pyroxasulfone (447399-55-5)				
Ingrédient(s) actif(s)	Duration	Espèces	Valeur	Unités
Pyroxasulfone	96 h LC50	Rainbow trout	>2.2	mg/l
	96 h LC50	Bluegill sunfish	>2.8	mg/l
	48 h EC50	Daphnia magna	>4.4	mg/l
	96 h LC50	Algues	0.00079	mg/l

Persistence et dégradation

Pyroxasulfone: Modérément persistant. Sulfentrazone: Persistant, Ne pas facilement hydrolyser, Ne se biodégrade pas facilement.

Bioaccumulation

Pyroxasulfone, Sulfentrazone: La substance a un faible potentiel de bioaccumulation dans l'environnement.

Mobilité

Pyroxasulfone, Sulfentrazone: Mobile, Peut atteindre les eaux souterraines.

13. CONSIDÉRATIONS RELATIVES À L'ÉLIMINATION

Méthodes d'élimination

L'élimination inadéquate de l'excès de pesticides, de mélange de pulvérisateur ou de l'eau de rinçage est interdite. Si ces déchets ne peuvent pas être éliminés selon les instructions contenues sur l'étiquette, veuillez communiquer avec les autorités concernées pour des conseils. Les équipements de protection individuelle appropriés, tels que décrits aux sections 7 et 8, doivent être portés lors de la manipulation des matériaux pour l'élimination des déchets.

Emballages contaminés

Mettez au rebut les contenants selon les règlements locaux, fédéraux et provinciaux. Rapportez-vous à l'étiquette du contenant qui contient des instructions sur l'élimination. Ne pas réutiliser ou remplir ce conteneur.

14. INFORMATIONS RELATIVES AU TRANSPORT

DOT Ce produit n'est pas considéré comme un produit dangereux, tel que défini par le Ministère des transports des États-Unis, 49 CFR, parties 100 à 185.

TMD Classement ci-dessous n'est applicable que lorsqu'ils sont expédiés par bateau et n'est pas applicable lorsque expédiés seulement par voie routière ou ferroviaire.

N° ID/ONU UN3082
Nom officiel d'expédition Matière dangereuse du point de vue de l'environnement, liquide, n.s.a
Classe de danger 9
Groupe d'emballage III
Polluant marin Pyroxasulfone, Sulfentrazone.
Désignation UN3082, substance dangereuse pour l'environnement, liquide, n.s. (Pyroxasulfone, Sulfentrazone), 9, III, Polluant marin

ICAO/IATA

N° ID/ONU UN3082
Nom officiel d'expédition Matière dangereuse du point de vue de l'environnement, liquide, n.s.a
Classe de danger 9
Groupe d'emballage III
Désignation UN3082, substance dangereuse pour l'environnement, liquide, n.s. (Pyroxasulfone, Sulfentrazone), 9, III, Polluant marin

IMDG/IMO

N° ID/ONU UN3082
Nom officiel d'expédition Matière dangereuse du point de vue de l'environnement, liquide, n.s.a
Classe de danger 9
Groupe d'emballage III
No EMS F-A, S-F
Polluant marin Pyroxasulfone, Sulfentrazone
Désignation UN3082, substance dangereuse pour l'environnement, liquide, n.s. (Pyroxasulfone, Sulfentrazone), 9, III, Polluant marin

15. INFORMATIONS SUR LE RÉGLEMENTATION

Règlements fédéraux aux États-Unis

SARA 313

Section 313 du Titre III du « Superfund Amendments and Reauthorization Act » de 1986 (SARA). Ce produit contient un produit ou des produits chimiques qui sont soumis aux exigences de rapport du « Act and Title 40n » du Code de règlements fédéraux, Partie 37

Nom chimique	No. CAS	% en poids	SARA 313 - Valeurs de seuil %
Toluene - 108-88-3	108-88-3	1-5	1.0

SARA 311/312 Catégories de dangers

Danger aigu pour la santé Oui
Danger chronique pour la santé Oui
Risque d'incendie Non
Risque de décompression soudaine Non
Danger de réaction Non

Loi sur la qualité de l'eau

Ce produit contient les substances suivantes qui sont répertoriées comme polluants selon le Clean Water Act (40 CFR 122.21 et 40 CFR 122.42)

Nom chimique	CWA - Quantités à déclarer	CWA - Polluants toxiques	CWA - Polluants prioritaires	CWA - Substances dangereuses
--------------	----------------------------	--------------------------	------------------------------	------------------------------

Toluene 108-88-3	1000 lb	X	X	X
---------------------	---------	---	---	---

CERCLA

Ce matériau, tel que proposé, contient une ou plusieurs substances répertoriées comme des substances dangereuses par le Comprehensive Environmental Response Compensation and Liability Act (CERCLA) (40 CFR 302)

Nom chimique	Quantités à déclarer de substances dangereuses	Quantités à déclarer de substances très dangereuses
Toluene 108-88-3	1000 lb 454 kg	

FIFRA Information

Ce produit chimique est un pesticide enregistré à l'Agence pour la protection de l'environnement (EPA) et est soumis à certaines exigences d'étiquetage en vertu de la loi fédérale sur les pesticides. Ces exigences diffèrent des critères de classification et des renseignements sur les dangers requis pour les fiches signalétiques, et pour les étiquettes du lieu de travail pour les produits chimiques autres que des pesticides. Les renseignements suivants sur les dangers sont requis sur l'étiquette du pesticide :

MISE EN GARDE

Nocif en cas d'ingestion, inhalé ou absorbé par la peau.

Ce produit est toxique pour les invertébrés aquatiques. Ce produit est très toxique pour les algues et toxique pour les poissons et les organismes aquatiques.

États-Unis - Réglementations des États

Proposition 65 de la Californie

Ce produit contient les substances suivantes qui sont incluses dans la proposition 65:

Nom chimique	Prop. 65 de la Californie
Toluene - 108-88-3	Developmental

Règlements d'État sur le droit à l'information aux États-Unis

Nom chimique	New Jersey	Massachusetts	Pennsylvanie
Propylène glycol 57-55-6	X		X
Toluene 108-88-3	X	X	X

Inventaires internationaux

Nom chimique	TSCA (États-Unis)	LIS (Canada)	EINECS/ELINCS (Europe)	ENCS (Japon)	Chine (IECSC)	KECL (Corée)	PICCS (Philippines)	AICS (Australie)
Propylène glycol 57-55-6	X	X	X	X	X	X	X	X
Toluene 108-88-3	X	X	X	X	X	X	X	X

Mexique - Classe

Risque sérieux, classe 3

Nom chimique	État cancérogène	Mexique
Toluene		Mexico: TWA 50 ppm Mexico: TWA 188 mg/m ³

Nom chimique	Mexique - Inventaire des émissions et des transferts de matières polluantes - Rapport des émissions	Inventaire des émissions et des transferts de matières polluantes - Rapport des émissions - Quantités

	pour la fabrication, le traitement ou l'utilisation - Quantités seuils	seuils
Toluene	1000 5000 kg/yr	1000 kg/yr

Déclaration SIMDUT

Ce produit a été classé en accord avec le Règlement sur les produits dangereux (HPR) et la fiche signalétique contient toutes les informations requises par le HPR

Classe de dangers du SIMDUT D2B - Matières toxiques



16. AUTRES INFORMATIONS

NFPA	Risques pour la santé 2	Inflammabilité 1	Instabilité 0	Dangers physico-chimiques -
HMIS	Risques pour la santé 2*	Inflammabilité 1	Danger physique 0	Protection individuelle X

*Indique un risque chronique pour la santé

Légende des codes NFPA et HMIS Grave = 4; Sérieux = 3; Modéré = 2; Léger = 1; Minimum = 0

Date de révision : 2018-09-10
Cause de la révision: sections de la FS mises à jour

Avis de non-responsabilité

La société FMC pense que les informations et les recommandations présentées ici (comprenant les données et les énoncés) sont justes à la date d'écriture du présent document. AUCUNE GARANTIE DE BON FONCTIONNEMENT POUR QUELQUE BUT QUE CE SOIT, GARANTIE DE LA QUALITÉ MARCHANDE OU TOUTE AUTRE GARANTIE, EXPRIMÉE OU IMPLIQUÉE, N'EST ÉNONCÉE CONCERNANT LES INFORMATIONS DONNÉES ICI. Les informations données ici concerne seulement le produit indiqué et peut ne pas être applicable lorsque le produit est utilisé en association avec tout autre matériel ou tout autre procédé. En outre, étant donné que les conditions et le sméthides d'utilisation sont hors du contrôle de la société FMC, elle décline toute responsabilité concernant les résultats obtenus par ou suite à l'utilisation de ce produit ou la dépendance sur de telles informations.

Préparé par

FMC Corporation
 Logo de FMC - Marque de commerce de FMC Corporation

© 2018 FMC Corporation. Tous droits réservés.

Fin de la fiche signalétique